

Intercommunalité Rétrospective 2011-2016



Courtenay, Commune membre de la CCBC (Communauté de Communes du Betz et de la Cléry) de 2011 à 2016

LE TERRITOIRE DE LA CCBC

En 2016, la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) est composée de 15 Communes (14 du Loiret et une de l'Yonne), dont Courtenay :

- Bazoches-sur-le-Betz
- Chantecoq
- La Chapelle-Saint-Sépulcre
- Courtemaux
- Courtenay
- Ervauville
- Foucherolles
- Louzouër
- Mérinville
- Pers-en-Gâtinais
- Saint-Hilaire-les-Andrésis
- Saint-Loup-de-Gonois
- Saint-Loup-d'Ordon (Commune de l'Yonne)
- La Selle-sur-le-Bied
- Thorailles

LA CCBC DEPUIS SA CRÉATION

Son origine : 2011

La « Communauté de Communes du Betz et de la Cléry » (CCBC) a été créée par arrêté préfectoral, le 22 décembre 2011, prenant ainsi la place du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).

Le Préfet du Loiret a fixé le périmètre de l'intercommunalité, conformément à celui inscrit dans le schéma départemental de coopération intercommunale.

La CCBC réunit alors, à sa création, 14 des 15 Communes du Canton de Courtenay (la Commune de Rozoy-le-Vieil n'en faisant pas partie) :

- Bazoches-sur-le-Betz
- Chantecoq
- La Chapelle-Saint-Sépulcre
- Courtemaux
- Courtenay
- Ervauville
- Foucherolles
- Louzouër
- Mérinville
- Pers-en-Gâtinais
- Saint-Hilaire-les-Andréisis
- Saint-Loup-de-Gonois
- La Selle-sur-le-Bied
- Thorailles

La CCBC est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les Communes membres ont confié à la CCBC des compétences qu'elles exerçaient jusqu'alors. Certains services ont été repensés et réorganisés, à l'échelle de la nouvelle structure, la carte du territoire a dû être rationalisée, tout en conservant l'identité des Communes qui en étaient membres.

Ses statuts : 2012

Lors de sa séance du 02 octobre 2012, le Conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry.

Parmi les modifications présentées, soumises à l'approbation des Communes membres, il était à noter :

- la modification du siège de la CCBC (de la Mairie de Courtenay vers la Mairie de Saint-Hilaire-les-Andréisis) ;

- le transfert de compétences optionnelles et notamment la voirie d'intérêt communautaire, la politique du logement et du cadre de vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire (Gymnase, Dojo et Piscine de Courtenay), l'action sociale (Halte-garderie, Centre de loisirs et Relais Assistantes Maternelles de Courtenay) ;
- des compétences facultatives et notamment : organisation, participation à des événements ou à des activités associatives de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale, contribution au soutien des activités du fonctionnement des collèges et de leurs annexes.

Cette modification des statuts de la CCBC, le transfert de certains bâtiments et services communaux curtiniens (Halte-garderie, Centre de loisirs, Relais Assistantes Maternelles, Gymnase, Piscine, Bureau du Tourisme) ont été adoptés par le Conseil municipal de Courtenay, le 19 novembre 2012.

Ainsi, partir du 1^{er} janvier 2013, ces structures ont été gérées directement par les services de la CCBC.

Nouvelles règles communautaires : 2014

Des nouvelles règles pour l'élection des Conseillers communautaires ont été posées par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et la loi du 17 mai 2013, relative à l'élection des Conseillers municipaux, notamment.

Aussi, l'élection des Conseillers communautaires de 2014 a été effectuée au suffrage universel, permettant ainsi de renforcer la légitimité démocratique des EPCI à fiscalité propre. Elle s'est déroulée pendant les élections municipales de mars 2014.

Ont alors été élus les Conseillers communautaires au sein de la Commune de Courtenay, suite aux élections municipales de mars 2014 et aux résultats des élections du Maire et des Adjoints lors du premier Conseil municipal de la nouvelle équipe municipale, le 04 avril 2014.

Le 06 novembre 2014, le nombre de représentants au Conseil communautaire a augmenté : il n'était plus de 7 mais de 13.

Les 6 nouveaux représentants au sein du Conseil communautaire ont été élus, par délibération du Conseil municipal n°01.11.14, le 06 novembre 2014.

Les 13 délégués communautaires étaient alors les suivants :

- Monsieur **Francis TISSERAND** (réélu Maire, à l'occasion d'un troisième mandat consécutif)
- Madame **Jeannine CREMONESE** (2^{ème} Maire-adjointe)
- Monsieur **Serge DEVILLE** (1^{er} Maire-adjoint)
- Madame **Sabine BRAULT-GERARD** (4^{ème} Maire-adjoint)
- Monsieur **Daniel DUFAY** (Conseiller municipal)
- Madame **Danielle DROUET** (Conseillère municipale)
- Monsieur **Philippe FOLLET** (Conseiller municipal)

- Monsieur **Claude RAVARD** (7^{ème} Maire-adjoint)
- Madame **Ghislaine BOURGOIN** (Conseillère municipale)
- Monsieur **Jean-Pascal PATARD** (Conseiller municipal)
- Madame **Martine BOULAIS** (6^{ème} Maire-adjointe)
- Monsieur **René COUSTEIX** (3^{ème} Maire-adjoint)
- Madame **Françoise HUSSON** (Conseillère municipale)

Les Conseillers communautaires de chaque Commune membre de la CCBC se sont réunis le 14 avril 2014, et ont reconduit Monsieur Lionel de RAFELIS (réélu Maire de Saint-Hilaire-les-Andrésis), aux fonctions de Président.

5 Vice-présidents de la CCBC ont également été nommés :

- **1^{er} Vice-président : Jean-Pierre LAPENE**
Maire de Chantecoq, en charge des Finances, des Ressources Humaines et de la Mutualisation.
- **2^{ème} Vice-président : Francis TISSERAND**
Maire de Courtenay, en charge du Développement économique, du Tourisme et de la Communication.
- **3^{ème} Vice-président : Denis PETRINI-POLI**
Maire de la Chapelle-Saint-Sépulcre, en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- **4^{ème} Vice-président : Daniel DUFAY**
Conseiller municipal de Courtenay, en charge des Bâtiments et de la voirie communautaires.
- **5^{ème} Vice-président : Alain MARTINEZ**
Maire de Saint-Loup de Gonois, en charge de l'Enfance et de la Jeunesse.

6 commissions thématiques ont été créées et parmi elles au moins deux élus de la Commune de Courtenay en étaient membres :

- . Commission Finances, Mutualisations et Ressources humaines ;
- . Commission Développement économique, Tourisme et Communication ;
- . Commission Bâtiments et voirie communautaire ;
- . Commission Enfance-jeunesse ;
- . Commission Urbanisme et amélioration de l'Habitat ;
- . Commission d'Appel d'Offres.

Extension du territoire : 2015

La CCBC a agrandi son territoire. En effet, un arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 a porté extension du périmètre de la CCBC à la Commune icaunaise de Saint-Loup-d'Ordon à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, 15 Communes adhéraient à l'EPCI (14 dans le Loiret et une dans l'Yonne), pour une superficie totale de plus de 210 km² et une population (en 2013) d'environ 10 120 habitants.

Le Canton de Courtenay a également été étendu à la suite du redécoupage cantonal de 2014 et donc du remaniement des limites territoriales.

Le Canton de COURTENAY comprenait désormais 43 Communes (contre 15 initialement).

La Ville de COURTENAY restait le chef-lieu du nouveau Canton qui gardait son nom.

(les 28 nouvelles collectivités du Canton sont en bleu)

Bazoches-sur-le-Betz	La Selle-sur-le-Bied
Chantecoq	Le Bignon-Mirabeau
Chevannes	Louzouër
Chevry-sous-le-Bignon	Melleroy
Chuelles	Mignerette
Château-Renard	Mignères
Corbeilles	Montcorbon
Courtemaux	Mérinville
Courtempierre	Nargis
COURTENAY (Chef-lieu de Canton)	Pers-en-Gâtinais
Dordives	Préfontaines
Douchy	Rozoy-le-Vieil
Ervauville	Saint-Firmin-des-Bois
Ferrières-en-Gâtinais	Saint-Germain-des-Prés
Fontenay-sur-Loing	Saint-Hilaire-les-Andréisis
Foucherolles	Saint-Loup-de-Gonois
Girolles	Sceaux-du-Gâtinais
Gondreville	Thorailles
Griselles	Treilles-en-Gâtinais
Gy-les-Nonains	Triguères
La Chapelle-Saint-Sépulcre	Villevouques
La Selle-en-Hermoy	

2016 – Les Conseillers communautaires de Courtenay

Suite au décès de Madame Jeannine CREMONESE, 2^{ème} Maire-adjointe, le 28 août 2016, et conformément à l'article L.273-10 du Code électoral, Madame Carole BRUNET a occupé le poste laissé vacant et devenait donc Conseillère communautaire à la CCBC.

Fin 2016, 13 délégués communautaires de la Ville de Courtenay siégeaient à la CCBC. Leurs noms et délégations étaient alors les suivants :

- Francis TISSERAND (Maire de Courtenay)
2^{ème} Vice-Président en charge du Développement économique, du Tourisme et de la Communication, et
Membre de la Commission « Finances, Mutualisations et Ressources humaines »
Membre de la Commission « Urbanisme et amélioration de l'Habitat »
Membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Serge DEVILLE (1^{er} Maire-adjoint de Courtenay)
Membre de la Commission « Développement économique, Tourisme et Communication »
Membre de la Commission « Bâtiments et voirie »
Membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Sabine BRAULT-GERARD (3^{ème} Maire-adjoint de Courtenay)
Membre de la Commission « Développement économique, Tourisme et Communication »
Membre de la Commission « Urbanisme et amélioration de l'Habitat »
Membre de la Commission « Bâtiments et voirie communautaire »
- Daniel DUFAY
4^{ème} Vice-Président, en charge des bâtiments et de la voirie
Membre de la Commission « Développement économique, Tourisme et Communication »
Membre de la Commission « Urbanisme et amélioration de l'Habitat »
- Danielle DROUET
Membre de la Commission « Enfance – Jeunesse »
- Philippe FOLLET
Membre de la Commission « Finances, Mutualisations et Ressources humaines »
Membre de la Commission « Développement économique, Tourisme et Communication »
Membre de la Commission « Urbanisme et Habitat »
Membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Claude RAVARD (6^{ème} Maire-adjoint de Courtenay)
Membre de la Commission « Urbanisme et amélioration de l'Habitat »
Membre de la Commission « Bâtiments et voirie communautaire »
- Ghislaine BOURGOIN
Membre de la Commission « Développement économique, Tourisme et Communication »
Membre de la Commission « Bâtiments et voirie communautaire »
- Jean-Pascal PATARD
Membre de la Commission « Urbanisme et amélioration de l'Habitat »
Membre de la Commission « Bâtiments et voirie communautaire »
- Martine BOULAIS (5^{ème} Maire-adjoint de Courtenay)
Membre de la Commission « Finances, Mutualisations et Ressources humaines »
Membre de la Commission « Enfance – Jeunesse »

- René COUSTEIX (2^{ème} Maire-adjoint de Courtenay)
Membre de la Commission « Finances, Mutualisations et Ressources humaines »
 - Françoise HUSSON
Membre de la Commission « Enfance – Jeunesse »
 - Carole BRUNDET
Membre de la Commission « Enfance – Jeunesse »
-

2017 – LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

Conformément à la Loi NOTRe du 07 août 2015 et à l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2016, la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) et la Communauté de Communes de Château-Renard (CCCR) fusionnent au 1er janvier 2017.

Cette fusion donne alors naissance à un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à fiscalité propre, qui prend le nom de

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CLÉRY, DU BETZ ET DE L'OUANNE (3CBO).

La Commune de Courtenay, sachant qu'elle disposerait de 8 sièges au sein du Conseil communautaire de la 3CBO, a élu, en séance plénière, le 28 novembre 2016, par délibération n°13.11.16, les huit délégués communautaires suivants :

- **Monsieur Francis TISSERAND**
- **Monsieur Serge DEVILLE**
- **Madame Sabine BRAULT-GERARD**
- **Monsieur Daniel DUFAY**
- **Madame Danielle DROUET**
- **Monsieur Claude RAVARD**
- **Madame Ghislaine BOURGOIN**
- **Monsieur Philippe FOLLET**